

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 11 juillet 1975

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

DEMANDE DE MAJORATION DU MONTANT DE LA PENSION DE BASE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande à présenter une motion qui s'explique d'elle-même et qui recevra, du moins je l'espère, l'appui de la Chambre. Je propose donc, appuyé par le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow):

Que la chambre, consciente du fardeau spécial qu'impose aux pensionnés de la vieillesse la hausse excessive des prix des produits alimentaires, comme en fait état le rapport publié aujourd'hui par Statistique Canada, demande au gouvernement de prendre les dispositions nécessaires pour accroître sensiblement le montant de la pension de base versée au chapitre de la sécurité de la vieillesse.

M. l'Orateur: A l'ordre. La motion, proposée en vertu de l'article 43 du Règlement, ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES TRANSPORTS AÉRIENS

DEMANDE DE NOUVELLE ENQUÊTE SUR L'ÉCRASEMENT DE L'AVION DE LA PANARCTIC—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je soulève une question urgente et de pressante nécessité. Étant donné que les certificats de décès des victimes de l'écrasement de l'avion de la Panarctic n'ont pas encore été délivrés et que l'enquête semble dans une impasse en ce qui concerne le rassemblement des renseignements nécessaires, je propose, avec l'appui du député de Red Deer (M. Towers):

Que la Chambre demande au ministre de tenir une autre enquête dans la province appropriée afin que le co-pilote et le mécanicien navigant soient cités à comparaître.

M. l'Orateur: A l'ordre. La motion, proposée en vertu de l'article 43 du Règlement, ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'OPPORTUNITÉ D'UNE RÉVISION DES MESURES BUDGÉTAIRES PORTANT SUR L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Finances? Étant donné les conséquences qu'auront pour les pensionnés et les gagne-petit la hausse de 1.5 de l'indice des prix à la consommation, annoncée aujourd'hui par Statistique Canada, et la politique budgétaire adoptée par le gouvernement, et comme, selon les prévisions du Conference Board of Canada, le budget doit faire monter encore de 1.7 p. 100 l'indice des prix à la consommation, le ministre révisera-t-il certaines mesures budgétaires qui pèsent si lourdement et si cruellement sur les pauvres et les pensionnés du pays?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, nous sommes tous troublés par la brusque hausse de l'indice des prix annoncée ce matin. Les trois cinquièmes de cette hausse sont directement imputables à l'augmentation du prix des denrées alimentaires, notamment à l'augmentation de 18 p. 100 du prix du bœuf. Quant à la politique budgétaire du gouvernement, la Chambre en est actuellement saisie et elle a été exposée il y a deux semaines.

M. McGrath: Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme l'a mentionné le ministre, les prix des aliments ont considérablement monté, la hausse de 3.3 p. 100 du mois dernier étant la plus forte enregistrée en trois ans; par ailleurs, les prestations d'assurance-chômage pour les gagne-petit étant réduites et les prestataires de la pension de vieillesse n'ayant plus droit à l'assurance-chômage, en vertu des propositions budgétaires à l'étude, ces deux groupes verront leurs revenus baisser sensiblement. Vu cette importante hausse du prix des aliments, quelles mesures le ministre est-il disposé à envisager pour aider les gagne-petit et les pensionnés?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, je n'accepte pas le préambule de la question. Le député est tout à fait libre de le défendre au cours du débat.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, heureusement, les Canadiens n'acceptent pas le ministre ni son budget.

Des voix: Bravo!